



ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE VANNES

CONVOCAATION à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale ordinaire, vous pouvez vous faire représenter en donnant pouvoir à l'amicaliste (à jour de ses cotisations) de votre choix. ATTENTION. Afin d'éviter les désagréments des deux dernières assemblées générales, ces pouvoirs devront être transmis au bureau une semaine avant la tenue de la réunion, soit le vendredi 15 mai avant 19h00. Ils devront être correctement renseignés et, soit déposés à l'accueil de l'établissement, soit transmis par messagerie (contact@anciens-sfx.fr), soit donnés directement aux membres du bureau. Les pouvoirs transmis après le 15 mai 2026 ou incorrectement renseignés ne seront pas pris en compte. Si vous ne savez pas qui choisir comme mandataire, prenez contact avec le bureau (contact@anciens-sfx.fr) qui se fera un plaisir de vous donner un ou plusieurs noms.

Cher(e) amicaliste,

Nous vous prions de bien vouloir participer à l'assemblée générale ordinaire de notre amicale qui se tiendra :

le 22 mai 2026 à 14h30
au théâtre de
Saint François-Xavier à Vannes

L'ordre du jour sera le suivant,

- accueil du président ;
- situation de l'établissement par M. Loche ;
- présentation des cadres du lycée et de nos ambassadeurs ;
- rapport moral du bureau pour l'année 2025-2026 ;
- rapport financier de l'exercice 2025 ;
- proposition d'élire Hervé Laigo à la présidence honoraire de l'amicale ;

- élection des membres du comité directeur.

Concernant le dernier point de l'ordre du jour, si vous souhaitez rejoindre le comité directeur, nous vous invitons à nous faire parvenir votre candidature motivée à l'adresse contact@anciens-sfx.fr La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 15 mai 2026 à 19h00.

La séance pourra se conclure par des questions diverses.

Une participation à l'AG en visio sera possible pour les personnes ne pouvant se déplacer. Toutefois, notre amicale ne disposant pas des outils légaux, aucun vote ne sera possible par ce moyen ou tout autre moyen électronique. Les personnes en visio devront impérativement adresser leur procuration dans les conditions définies ci-dessus.

La demande d'accès à la visio se fera à l'adresse habituelle (contact@anciens-sfx.fr) la semaine qui précède la réunion de l'assemblée générale.

Nous vous prions d'agréer nos amicales salutations.

Le président